



## CONVOCATION

à l'Assemblée Générale de l'Association ARA

Cher·es adhérent·es de l'ARA,

Le conseil d'administration de l'ARA a l'honneur et le plaisir de vous inviter à **l'Assemblée Générale Mixte** de l'association. Cet événement central de la vie associative permet de vous rendre-compte des activités réalisées au cours de la saison. C'est aussi l'occasion d'échanger et de faire le point sur les projets passés et à venir.

**La présence du plus grand nombre d'adhérents est indispensable pour la validité de cette assemblée.**

Les statuts de l'association spécifient que **les jeunes adhérent·e·s de l'ARA de moins de 16 ans** peuvent être représenté·e·s en Assemblée Générale par l'un·e de leurs parents ou tuteur·trice·s légaux·ales

### Déroulé de l'événement

**Samedi 13 mai 2023**, à partir de 16h, au 301 avenue des Nations Unies 59100 Roubaix

#### **16h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

- Présentation des modifications statutaires
- Vote des modifications statutaires

#### **17h00 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

- Rapport moral
- Rapport d'activité
- Rapport financier et renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- Votes sur les rapports et sur le montant de l'adhésion
- Perspectives et projets 2023 : *présentation et temps d'échanges*
- Election de nouveaux membres au Conseil d'Administration
- La réunion se clôturera par un apéritif convivial.

Votre voix peut être représentée par un·e autre adhérent·e dans le cas où vous seriez indisponible, à l'aide des pouvoirs ci-joints.

### **PARTICIPEZ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**En tant qu'adhérent et usager de l'association, vous pouvez postuler au Conseil d'Administration, et ainsi participer à sa gouvernance, à l'orientation de ses projets et faire de l'ARA un projet qui vous ressemble.**

Des **sièges** y sont à pourvoir. Le CA est organisé en trois collèges de chacun 6 membres au maximum : membres fondateurs et assimilés (administrateur·trices depuis + de 6 ans), membres usagers (apprenti·es, artiste accompagné...) et personnalités qualifiées (adhérent·es disposant de compétences en lien avec les activités de l'association).

Si vous souhaitez vous investir dans cette instance stratégique dans la vie de l'association, vous pouvez présenter votre candidature à l'aide du talon ci-joint.

Les membres du Conseil d'Administration et l'équipe de l'ARA sont à votre disposition pour vous donner des informations complémentaires.

Nous comptons sur votre présence. A bientôt.

Le conseil d'administration